



DEPOT LEGAL
N° 193
1936

LE REVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION. EDUCATION SYNDICALES - DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

LA PAIX

Le puissant dynamisme contre la guerre qui est dans tout individu n'a pas été utilisé pour préparer la Paix. On a lutté contre la Guerre, ce qui est bien différent.

Le problème de la Paix intéresse toute l'humanité mais, plus particulièrement les humbles de tous les pays, car ils font partie de l'immense troupeau qui ne retire de la Guerre que misères et souffrances. Il n'est pas nécessaire de le démontrer, et encore moins de développer ce que serait, avec les progrès enregistrés en matière d'armements la prochaine dernière. Les humbles affirment qu'ils mettent la guerre hors la loi et ils se prononcent nettement contre toute solution de conflits entre nations par les moyens de force.

Cette position est la seule qui puisse nous préserver d'une nouvelle tuerie. L'ardent désir de vivre en paix, de rechercher des solutions pacifiques s'affirment individuellement. Non ! Plus jamais ça ! Que notre sacrifice serve à quelque chose, à cette paix pour laquelle nous a-t-on dit, nous nous sommes battus. Et ceux qui pensent ainsi, sont nombreux. Ils constituent dans tous les pays une majorité écrasante. Mais, cette majorité n'a pas pu enrayer, jusqu'à ce jour, la marche ascendante et opiniâtre d'une minorité qui, suivant des mobiles divers pousse aux solutions de force, implante dans l'esprit public ce vieux adage toujours appliqué : « si tu veux la paix, prépare la guerre. »

Les majorités de tous les pays n'ont pas su créer l'esprit collectif qui, réellement, peut nous conduire à la Paix, et ce sont les minorités, à la grande satisfaction des marchands de morts, qui voient présentement leurs conceptions se réaliser. Tous les pays s'armant avec frénésie : l'Allemagne, l'Italie, la Russie, la France, le Japon, l'Angleterre, etc..., les puissances balkaniques, aussi bien que baltiques et danubiennes. Le jeu des alliances s'ouvre comme en 1914. L'Europe est hérissée à nouveau de baïonnettes, et ce sont toujours les mêmes raisons qui prédominent et poussent les nations : « l'arme, j'arme » ; ne pas se trouver sur ce terrain en infériorité par rapport aux autres pays ; parvenir à tout prix à une suprématie. Les bellicistes de tous les pays, toujours insatisfaits, aiguillonnent sans cesse. Ils opposent sans arrêt les armements de tels pays aux nôtres. Ils comparent, ils jaugent, ils mettent en présence les forces matérielles, la puissance des engins ; ils préparent ou prêtent, à notre barbe, à l'effroyable catastrophe où, comme en 1914-19, des millions d'hommes s'entre-tueront.

Mais, quels sont ceux qui aident, appuient, animent ces minorités de chaque pays dans une voie aussi périlleuse ? Les grandes puissances économiques : les trusts industriels ou financiers ; les grands comités ou groupes bancaires que les gouvernements sont obligés de tolérer ou de subir, l'ensemble de tous ceux qui ont profité de la dernière guerre, les agents provocateurs enfin des différents nationalismes ou fascismes.

Les esprits pacifiques, les Peuples, ont vu leurs solutions rejetées. Le puissant dynamisme contre la guerre qui est dans tout individu, n'a pas été utilisé pour préparer la Paix, on a lutté contre la Guerre, ce qui est bien différent. Dans les organisations ouvrières, certains croient à l'effi-

cacité d'une grève générale ? Certes, elle pourrait être un moyen efficace si tous les esprits y étaient bien préparés, mais encore faudrait-il que tous les travailleurs de tous les pays la décrètent sur le champ. Ce qui est peu sûr. De plus, une action de cet ordre, engagée au moment où l'inévitable va se produire, c'est-à-dire où l'esprit de guerre peut spontanément naître dans les masses, est un moyen sur lequel il ne faut pas fonder de grandes espérances.

L'action pour la Paix ne peut s'exercer avec fruit que dans le présent pour et en faveur d'un organisme vivement combattu, que des minorités veulent abattre : La Société des Nations, gardienne jusqu'à ce jour, de la Paix.

« LE REVEIL SYNDICALISTE »

Sentimentalité...!

Que n'a-t-on pas écrit dans une certaine Presse sur l'utilisation de balles explosives "Dum-Dum" par les Ethiopiens ou encore sur leurs actes de guerre contraires aux lois internationales ? En opposition, une autre Presse a stigmatisé le geste brave des aviateurs italiens lâchant leurs bombes « explosives aussi ! » sur l'ambulance de Dolo.

D'un côté ou de l'autre, indignation ou dénégation. On accuse ou on se défend d'avoir violé la « conscience universelle » ! la loi, le droit de la guerre.

On a connu, pendant la grande tourmente 1914-1919, ces polémiques sur les violations aux contrats élaborés à la Haye.

Aussi paradoxal que cela puisse être, la guerre qui est un déni à tout esprit de justice et du droit à ses lois, ses lois qui précèdent les seuls moyens admis pour massacrer des millions d'hommes.

Comprenez qui voudra. Mais, ces controverses hypocrites et qui jouent sur une sentimentalité, ont pour le moins un effet monstrueux. Celui de rendre la guerre légale ou d'en forcer l'acceptation.

Codifier la guerre ? Accepter tel ou tel moyen de combat, condamner tel autre, ce n'est pas là une bonne solution. Tous les moyens sont à combattre car tous aboutissent au même résultat : à tuer.

A TOULOUSE, les prochaines assises du Travail montreront l'originalité puissante et l'efficacité continue du syndicalisme APOLITIQUE, CONSTRUCTIF et RÉVOLUTIONNAIRE.

Le Syndicalisme gardera son INDÉPENDANCE, gage de son UNITÉ, de sa PUISSANCE, de son AUTORITÉ.

Avant le Congrès de Toulouse

Quelques Thèses sur les problèmes qui seront discutés

LE PLAN DE LA C. G. T.

Le Congrès de Toulouse devra se prononcer sur cette importante question qui définira l'action du syndicalisme français. Déjà, dans la Presse syndicale, les opinions s'affrontent. Les uns proposent comme plate forme d'action le programme du Rassemblement populaire. Ce sont les ex-unitaires.

« Frachon » dans une série d'articles conclut de cette manière :

« Nos militants unitaires, qui souhaitent ardemment que l'unité syndicale soit une unité totale d'action, nous verrions sans inconvénient ce programme devenir celui du mouvement syndical unifié pour la période présente. Bien qu'attachés au plan de sauvetage économique et de défense sociale adopté par notre Congrès, nous pensons que l'unanimité sur le programme du Rassemblement populaire avec la ferme volonté d'agir pour en obtenir la réalisation, constituerait une base solide pour la C. G. T. réunifiée. »

L'opposition de nos camarades au « Plan de la C. G. T. », date déjà de sa naissance. Elle prend même la physionomie d'une aversion qui explique leur tactique. Mais, les ex-confédérés défendent leur œuvre, car elle constitue un ensemble cohérent, un tout indivisible qui établit les bases d'une économie nouvelle par laquelle se résoudra la crise et se résorbera le chômage (texte du 23^e Congrès de la C. G. T.). Est-ce à dire que les ex-confédérés sont contre le programme du Rassemblement populaire ?

« Qu'on le comprenne bien, écrit JOUHAUX dans la « Tribune des Fonctionnaires » : la nécessité du Front populaire n'est pas ici en cause, ni l'efficacité de son action défensive, ni les possibilités qu'il apporte d'un effort ultérieur de réalisation. Toutefois il est manifeste que son programme, établi par voie d'éliminations, se situe sur un autre plan que l'action syndicale proprement dite. Nous : avons rien contre lui, à la condition qu'on lui conserve son véritable caractère, mais nous ne pouvons accepter qu'il suffise à traduire les aspirations de la classe ouvrière organisée. »

Le Plan de la C. G. T. est, que nos camarades ex-unitaires ne l'oublient pas, un programme de revendications immédiates et nous savons pertinemment que ces revendications ne pourront aboutir que si l'on s'attaque, en même temps, aux vieux rouages du système économique que nous condamnons tous. Ceci nécessite des réformes de structure que l'on ne retrouve pas dans le programme du Rassemblement populaire.

« Roy », du Syndicat des Ouvriers en Instrument de Précision, écrit dans Le Peuple du 13 février :

« Notre syndicalisme, lui, n'a pas le droit, s'il entend rester fidèle à sa mission, de méconnaître la situation exacte et les remèdes propres à sortir le prolétariat de la situation difficile dans laquelle il se débat. »

Le mouvement ouvrier n'a pas à connaître les raisons d'opportunité qui font agir certains partis politiques. Il a engagé une lutte qu'il se doit de mener jusqu'au bout. »

Où le Plan, ou un programme de revendications immédiates ?

Les ex-confédérés ont déjà discuté cette question. Ils se sont prononcés unanimement au 23^e Congrès de la C. G. T. Nous pensons qu'ils ne se déjugeront pas : ils voteront pour le maintien du Plan de la C. G. T., pour sa défense et pour son application.

SUR LES INCOMPATIBILITÉS.

Un autre problème qui sera vivement controversé et que le Congrès de Toulouse devra résoudre. Deux thèses seront en présence. Celle de nos

camarades ex-unitaires qui soutiennent que le cumul des mandats politiques et syndicaux ne peut gêner en rien le fonctionnement de la C. G. T. Ils ont pris cette décision en 1933, c'est-à-dire à une époque où ils reconnaissaient le rôle dirigeant du Parti Communiste. Avant cette date ils pensaient autrement, et si l'on compare les statuts des deux centrales, il est dit à l'article 10 des statuts de l'ancienne C. G. T. :

« Les fonctionnaires confédérés ne pourront faire acte de candidat à une fonction publique. Leur acte de candidature impliquera leur démission du Bureau confédéral. »

À l'article des statuts unitaires, on déclare brutalement :

« L'acte de candidature implique d'office la révocation des fonctions qu'ils exercent. »

René Belin dans Le Peuple du 13 février, écrit à ce sujet :

« A la C. G. T. U., on ne « démissionnait » pas, on « révoquait ». Ajoutons à cela que l'interdiction des cumuls s'étendait aux membres de la Commission exécutive, ce qui n'était pas le cas à la C. G. T. Ainsi, à la C. G. T. U., non seulement le principe était maintenu, mais il était encore appliqué avec une volonté brutale et frappait jusqu'aux membres de la Commission exécutive. »

Dans l'hypothèse d'un mouvement syndical entraîné et dirigé par un parti politique, la décision du Congrès unitaire de 1933 s'explique parfaitement. Elle est la logique même. L'incompatibilité des fonctions syndicales et politiques est absurde dans le cas d'un mouvement syndical plié à la discipline rigoureuse d'un parti politique. Au contraire, il y a, dans ce cas, intérêt à mettre à la tête des organisations syndicales des responsables politiques. La liaison s'effectue ainsi par l'élément organique et par l'intermédiaire des personnes.

Cette thèse des ex-unitaires place le syndicalisme en tutelle. Certes, ils s'en défendent, mais peuvent-ils nier l'évidence ?

Delmas (des Instituteurs), dans la « Tribune des Fonctionnaires », précise :

« En vérité, le cumul ne pourrait être envisagé que si le parti politique et l'organisation syndicale étaient composés des mêmes éléments. C'est peut-être le cas dans certains pays où la liaison est très étroite entre le mouvement socialiste et le mouvement syndical. En France, la situation est très différente. »

Le mouvement syndical rassemble des adhérents dont les conceptions politiques sont quelquefois opposées. Les communistes, les socialistes, les anarchistes, les radicaux, les sans-parti, etc., ont leur place dans l'organisation syndicale. Leur qualité de salariés les réunit. Leur désir d'être et de rester unis s'est manifesté d'une façon éclatante au cours de la récente campagne pour la restauration de l'unité syndicale qui a soulevé tant d'enthousiasme et fait naître tant d'espoirs. Mais cette unité ne peut être maintenue que si tout ce qui divise les adhérents de la C. G. T. est écarté d'un commun accord. Le cumul des mandats politiques et syndicaux, l'attribution à un dirigeant de la C. G. T. d'une fonction politique importante ne peuvent être admis dans la situation actuelle du mouvement syndical français.

À la tête du mouvement syndical il ne peut y avoir des dirigeants des partis politiques. Sur ce point encore les ex-confédérés qui n'ont pas changé d'avis, s'en tiendront à leurs décisions antérieures qui, seules, peuvent assurer au mouvement de réunification, longue vie et puissance.

Guiader (des Douanes Sédentaires), partage dans L'Essor ce même point de vue.

NOTA. — Voir la fin de l'article au bas de la 1^{re} colonne de la 2^e page.



L'Anniversaire du 12 Février, à Nantes

L'Union Départementale et l'Union Locale de Nantes avaient convoqué le Mercredi 12, tous les anti-fascistes à un meeting qui s'est tenu à la Bourse du Travail, le soir à 18 h. 30 ; des milliers ont répondu à l'appel, et, c'est devant près de 3.000 auditeurs que **Péneau**, secrétaire de l'Union Départementale, fit désigner le Bureau. Le jeune secrétaire de l'Union Locale de Nantes, le camarade **Goudy**, fut désigné comme président de séance, ayant comme assesseurs, les camarades **Jacquet**, secrétaire du Syndicat des Métaux de Nantes et **Bossis**, secrétaire du Cartel des Services Publics.

Péneau remercia les auditeurs d'être venus en aussi grand nombre et souligne que les organisations ont pas voulu laisser passer cette date sans démontrer, une fois de plus, combien elles sont décidées à répondre à toute attaque des factieux. Il présenta à la suite les orateurs et souligna la présence du camarade **Capocci**, secrétaire de la Fédération des Employés de Commerce, délégué par la Confédération Générale du Travail et qui allait prendre la parole au nom de celle-ci ; **Bruhat**, de l'enseignement, parlant au nom du mouvement syndical, fit un exposé sur les événements de Février 1934 et il marqua tout particulièrement cette période qui fut le départ de la réalisation de l'Unité ; **Thiéfaine**, adjoint au Maire de Nantes, attira l'attention des auditeurs sur les menées des factieux qui essaient d'entraîner dans leur sillage les camarades anciens combattants ; ancien combattant lui-même et grand mutilé de guerre, il dit : « La Paix est vers la Démocratie et tous les anti-démocrates ne peuvent que provoquer la guerre, nous anciens combattants qui avons souffert dans les tranchées, nous devons faire le serment que la boucherie de 1914-1918 ne se renouvelle plus ; pour cela tous les travailleurs doivent marcher derrière les groupements de gauche et tout particulièrement avec les organisations syndicales.

Capocci, au nom de la Confédération Générale du Travail, fit un exposé sur le régime fasciste tel qu'il se présente en Italie et en Allemagne, et il attira l'attention des auditeurs sur la crise que nous subissons présentement : « Le Fascisme ne peut vivre que dans la misère, il y a donc nécessité que tous les démocrates s'orientent et mènent une action en vue d'imposer au gouvernement des réformes qui permettront la reprise de la vie économique. La C.G.T. agit, quand elle précipite l'application de son plan, veut que la peine des hommes dans la semaine, dans l'année, et dans la vie soit améliorée par la réalisation de la semaine de quarante heures, des vacances payées et des retraites pour les vieux travailleurs, il est tragique, dit-il, de constater que des milliers d'hommes et de femmes souffrent et meurent parce qu'ils sont insuffisamment nourris, la machine qui a remplacé l'homme dans la production devrait permettre, à la Société, de soutenir ces vieux travailleurs qui, pendant trente à quarante ans, ont été les producteurs de la richesse de notre pays.

Après qu'il eut imaginé quelques passages de son exposé, il fit appel aux travailleurs pour qu'ils rentrent dans les organisations syndicales réunifiées en vue de mener la bataille contre tous les réactionnaires et ennemis du progrès social.

Les applaudissements prolongés qui clôturèrent le discours de notre camarade **Capocci** montrèrent que l'unité de l'assistance était en plein accord avec la C.G.T., et c'est à l'unanimité que l'ordre du jour suivant fut voté :

ORDRE DU JOUR

Les Travailleurs Nantais, réunis le 12 Février 1934, à l'appel des organisations syndicales, saillant avec enthousiasme, la date anniversaire de la grève générale du 12 Février 1934.

S'inspirant des mouvements et manifestations populaires qui se sont déroulés à Nantes et dans tout le pays, ils s'engagent à poursuivre l'action commencée et si bien démontrée par les rassemblements du 4 Juillet et 11 Novembre.

Fortis de l'Unité syndicale reconstituée, les milliers de travailleurs réunis aujourd'hui se déclarent prêts à répondre aux appels que la Confédération Générale du Travail pourrait leur adresser et se séparent aux cris de : « A bas le Fascisme ».

Vive la C. G. T. unifiée !
P.-S. — Cet ordre du jour fut acclamé par toute l'assistance.

Le Secrétaire de l'Union Départementale :
A. PÉNEAU.

« Toute autre décision créerait un malaise profond dans les rangs des syndiqués et ne pourrait que risquer de rendre précaire l'Unité reconstituée. C'est parce que nous voulons ardemment maintenir et fortifier cette unité que nous souhaitons pouvoir écarter tout ce qui pourrait l'affaiblir. »

Souhaitons que sur cette importante question qui conditionne tout autant que celle du Plan l'avenir du syndicalisme français, le Congrès de Toulouse se prononce unanimement contre tout cumul des fonctions politiques et syndicales.

LE REVEIL SYNDICALISTE.

DANS LE BATIMENT

L'ACTION OUVRIÈRE ET L'ACTION PATRONALE

Les travailleurs de toutes catégories manifestent leur hostilité raisonnée contre les puissances d'argent qui conduisent le Pays à une misère économique sans précédent. A l'heure où les forces laborieuses semblent vouloir se ressaisir nous croyons nécessaire, de mettre en relief, les sentiments, les avis autorisés des groupements responsables.

Le « Réveil Syndicaliste » prend l'initiative de publier, à partir de ce numéro, ce qui peut être appelé une réponse du Congrès des travailleurs du Bâtiment, aux préoccupations ou aux suggestions des organisations patronales de cette industrie.

Tous nos camarades, même ceux qui n'appartiennent pas aux diverses corporations du Bâtiment, recueilleront de cette information certains enseignements qui doivent les inciter, tout au moins nous l'espérons, à remplir leur devoir de travailleurs, à organiser leur défense en se groupant plus étroitement au sein du syndicat et en grossissant ses rangs.

LE REVEIL SYNDICALISTE.

Les Syndicats patronaux. Leur action

La Fédération Nationale patronale est constituée de la même manière que la Fédération ouvrière, par Région.

Elle groupait en 1931, 191 syndicats, avec 28.801 membres affiliés, répartis dans 76 départements, découpés en 11 Fédérations régionales.

La Fédération patronale de l'Ouest comptait au 1^{er} mars 1935, 40 syndicats et 8.000 membres. A 20 employés et ouvriers de moyenne, cela représente 160.000 salariés du bâtiment.

La Fédération de l'Ouest comprend les départements : (Calvados, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Deux-Sèvres, Eure, Eure et Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Vendée, Vienne).

Il est certain que depuis l'application de la loi des Assurances Sociales, et surtout celle des Allocations Familiales, les effectifs patronaux, en syndicats et en membres affiliés, ont dû augmenter considérablement.

La crise du bâtiment n'a certainement pas manqué d'influer également sur le recrutement. Elle a incité les syndicats patronaux, leurs fédérations régionales, à s'en occuper très activement, de même leur Fédération Nationale qui a pris l'initiative des Etats Généraux du Bâtiment qui se sont réunis le 27 Mai dernier. Notre Fédération ouvrière y avait été invitée. Notre Commission Exécutive Fédérale n'a pas cru devoir s'y rendre, en raison qu'à l'ordre du jour de ces travaux, ne figurait pas la question des conventions collectives de travail avec la semaine de quarante heures, et aussi quelques tendances avouées de certaines organisations qui y participaient, tendances ayant pour but de vouloir saper les lois sociales de garanties ouvrières (durée du travail, assurances sociales) ainsi que, contre les associations ouvrières de production, et d'autres actions nous intéressant au premier chef.

Nous avons regretté profondément de n'avoir pu faire entendre notre voix ouvrière qui compte dans les conséquences de la crise, d'autant plus que pour y remédier, ces mêmes organisations espèrent obtenir du Gouvernement, des mesures très graves de régression dans les conditions de travail et de salaires des ouvriers du bâtiment.

Nous en avons eu la preuve dans les grands mouvements de grève que notre Fédération a vécus, provoqués par des diminutions massives de salaires. Là où nos syndicats étaient forts et vigilants, ces diminutions ont été enrayerées ou limitées. Ailleurs, dans la Région Parisienne, notamment dans certaines de nos professions, les salaires depuis 3 ans ont subi des diminutions variant de 0,75 à 1 fr. 50 de l'heure, cependant que les taux de salaire élémentaire de la série centrale des architectes, qui sert de base de calcul à toutes les entreprises dignes de ce nom, n'ont pas été modifiés. Ces diminutions de salaire subies par les ouvriers n'ont été que la résultante de la chasse aux affaires par une accentuation de la course aux rabais, contre laquelle aujourd'hui s'élèvent tous les syndicats patronaux.

Dans ce mouvement d'opinion à créer pour remettre notre industrie en activité normale, dont plus d'un million de travailleurs tirent leurs moyens d'existence et ceux de leurs familles, nous avons le droit, Fédération Confédérée du Bâtiment, en leur nom, de dire notre mot en la matière, au même titre que les 30.000 entrepreneurs du Bâtiment syndiqués le disent au nom de leurs collègues.

Nous n'avons pas eu à connaître, dans leur détail, les éléments qui ont déterminé les solutions présentées dans les conclusions des divers rapports adoptés par ces Etats Généraux du Bâtiment et présentés au Gouvernement. Nous savons que quelques idées maîtresses du Plan de la C. G. T.

Dans l'établissement de tout budget, il y a deux parties : les dépenses et les recettes. Les totaux comparés de ces deux parties nous donnent, suivant le cas, soit un excédent, soit un déficit. Lorsqu'il s'agit du budget de l'Etat, inmanquablement sort un déficit. Nous en savons quelque chose lorsqu'on s'est essayé à le résorber. On a diminué, en effet, les dépenses, le train de vie de l'Etat, espérant ainsi rétablir l'équilibre. Nos grands financiers es-comptabilité, sous la poussée de la mercantile, ont effectué cette opération simple, nommée déflation, en usant des décrets-lois. Elle était si simple, si facile à appliquer, si pleine d'espérances, qu'ils n'ont pas même songé que les Recettes allaient, elles aussi, diminuer, et que de ce fait, le déficit restait.

Ce sera là, l'explication simple aussi, du prochain déséquilibre budgétaire.

ont été jetées au cours des débats au sein des commissions. Nous ne sommes pas en mesure de dire ce qu'il a pu en être retenu. Nous avons cependant la quasi certitude, au contraire, que certaines de ces solutions ont été rejetées.

Nous avons pu cependant extraire de rapports et d'articles écrits, toute une série de questions posées à l'ordre du jour d'un congrès patronal (qui ont fait l'objet d'études par un certain nombre de leaders de syndicats patronaux et publiées dans leurs revues et journaux périodiques), qui faisaient ressortir une idée des soucis légitimes des organisations patronales, — soucis que nous partageons sur la situation de notre industrie — mais aussi des sentiments et intentions que d'autres professaient pour y remédier, et dont les travailleurs du bâtiment en général seraient appelés, dans une large mesure, à faire les frais.

Ces questions ont été divisées de la façon suivante, que l'on peut considérer en fait, comme le critérium de l'action générale de la Fédération Nationale patronale :

- 1^o - L'examen général de la situation ;
- 2^o - Pour la région Ouest, la situation de la main-d'œuvre, les salaires ;
- 3^o - Les Allocations Familiales ;
- 4^o - Les Services Sociaux ;
- 5^o - La protection de la main-d'œuvre française ;
- 6^o - La protection de l'entreprise française ;
- 7^o - La concurrence des agents et ouvriers des services publics ;
- 8^o - Infractions à la loi de huit heures commises par les ouvriers ;
- 9^o - Achat de matériel d'entreprises par les administrations. Exécution des travaux par les Services Publics ;
- 10^o - Exonération des droits de mutation pour les constructions à usage d'habitation, édifiées en vue de la revente ;
- 11^o - Privilège du constructeur ;
- 12^o - Privilèges fiscaux des sociétés coopératives ouvrières de production ;
- 13^o - Artisanat ;
- 14^o - Questions fiscales ;
- 15^o - Taxe d'apprentissage. Perception par les Syndicats ;
- 16^o - Suspension des heures de dérogation à la journée de huit heures ;
- 17^o - Achèvement du programme Loucheur ;
- 18^o - Enquête sur les modalités des adjudications ;
- 19^o - Entente professionnelle obligatoire ;
- 20^o - Congés payés ;
- 21^o - Repos les jours fériés ;
- 22^o - Résiliation du contrat de travail en cas de non paiement de salaires ;
- 23^o - Chômage et rééducation professionnelle et emploi des chômeurs ;
- 24^o - Cautionnement et retenue de garantie ;

L'énoncé de toutes ces questions, que nous avons tenu à rappeler, donne en quelque sorte la physiologie de la question sociale qui, à des titres identiques et divers, préoccupe tous ceux qui ont charge de rechercher les solutions susceptibles de maintenir l'activité économique du pays, tout en permettant à l'ensemble de la population de gagner en mieux-être général, dans une indépendance d'esprit absolu, nécessaire, indispensable, pour garantir la liberté de tous, hommes et groupements sociaux à quelque titre que ce soit.

C'est ainsi que nous concevons qu'une collaboration puisse s'exercer et s'établir entre les divers groupements syndicaux contribuant à l'activité de l'industrie du Bâtiment, Travaux Publics et Matériaux de Construction.

Ceci dit, il nous apparaît nécessaire d'indiquer notre opinion sur le sens des questions posées et traitées par les organisations syndicales patronales.

(à suivre).

L'industrie de la chaussure subit une violente dépression. Le marché français regorge de chaussures étrangères : allemandes, tchécoslovaques. Des usines chez nous ferment, d'autres vivent et licencient une bonne partie de leur personnel, 50 % des travailleurs de la chaussure sont en chômage. C'est la crise. Elle a bon dos la crise ! En même temps qu'elle assure une concentration de gros producteurs, elle ruine les petits et met sur le pavé un grand nombre de travailleurs.

A tout effet, il y a une cause. A toute cause, un remède. Mais le remède nous pouvons l'attendre ! Pour l'instant il consiste à diminuer les salaires et à accentuer le progrès technique.

On s'efforce, à tout seigneur tout honneur, de résoudre la crise des bénéfices, des tantièmes, des dividendes ou des jetons de présence.

De Tout un peu

L'évaluation de la récolte de blé, en France présenterait un déficit de 17 millions de quintaux par rapport à 1934. Bonne aubaine certainement mais, pour qui ! Pour le producteur ? Allons donc ! Pour tous ceux qui ont stocké, pour les spéculateurs.

L'indice du coût de la vie suit une courbe ascendante. Il est à 454 en janvier contre 449 en décembre. Cet indice est établi sur la base de 34 articles de ménage. Les prix de gros sont aussi en progression.

Malgré cela, la tendance à la déflation des salaires est toujours en honneur.

L'hérésie se continue.

LE REVEIL SYNDICALISTE

Un enseignement

Dans votre organisation, demandez individuellement à tous les camarades : « Es-tu abonné au Réveil Syndicaliste ? » 95 p. 100 de ceux-ci vous répondront par l'affirmative.

Ceci est un monstrueux mensonge, car, si par la suite, prenant la liste des adhérents de votre organisation vous les touchez individuellement et vous leur demandez les 5 fr. de l'abonnement, vous constaterez que la proportion des abonnés n'est plus que de l'ordre de 45 à 50 pour 100.

Posons une question : « Quels sont ceux qui, quotidiennement, n'apportent pas au moins 25 centimes à une presse qui ne reflète nullement l'idée de notre mouvement syndical ? »

La réponse est facile. Sans équivoque, tous les camarades lisent un de ces journaux quotidiens à grand tirage. Ils ne trouvent pas les 40 centimes par mois que coûte notre Réveil. C'est une honte. Au nombre des excuses invoquées on relève : « Ce journal n'est pas intéressant ! ». Qu'à cela ne tienne, qu'attendent-ils pour y collaborer. Nombreux sont ceux qui sont capables de rédiger des articles tant d'ordre général que particulier à une corporation. Alors ? Ignorent-ils que seuls quelques camarades collaborent depuis plusieurs années à la rédaction de ce journal et que malgré le dévouement non rétribué qu'ils apportent, ils reçoivent plus souvent des reproches que des compliments ?

Ils n'ont pas le droit, ceux qui ne sont pas abonnés, de critiquer notre journal.

Les hésitants, ceux qui ne connaissent pas notre journal, et ils sont nombreux, ne doivent pas écouter la campagne infâme que mènent certains ; ceux qui se targuent d'être les plus rouges d'entre les rouges, qui critiquent continuellement dans la coulisse et n'ont pas le courage de s'expliquer dans nos réunions ; ceux qui ne payent jamais de leur personne et encore moins de leur porte-monnaie et qui, selon toute évidence, trouveraient notre journal intéressant s'il leur était offert. A vous tous, camarades, nous vous demandons de ne pas être seulement des syndiqués cotisants, mais des syndiqués conscients des devoirs qui vous incombent et respectueux des décisions prises dans les congrès. Ces décisions, vous les connaîtrez en lisant le Réveil Syndicaliste. Vos secrétaires d'organisations et collecteurs sont à votre disposition pour vous y abonner. Nous remercions ceux qui ont compris jusqu'à ce jour leur devoir et nous ne doutons pas, un seul instant, que notre appel en faveur du Réveil sera entendu.

Pour nous une seule manière de voir : pas de syndiqués cotisants ne venant au syndicat que pour la défense de leurs intérêts personnels, mais des syndicalistes de cœur. Quand ce résultat sera obtenu, nous aurons œuvré pour le plus grand bien de notre mouvement syndical. La qualité suppléera avantageusement à la quantité.

E. MOULARD.

UN FAIT. UN JUGEMENT

Il y a une quinzaine de jours comparaisait devant le Tribunal correctionnel de Nantes, une pauvre mère de famille de 5 enfants ; femme d'un docteur réputé et habitant le logement d'un hôtel du passage Russeil. Cette maman, au volant d'une 25 chevaux avait fauché un groupe d'ouvriers qui, au lieu de se tenir sur le trottoir vaseux de la route de Vannes, préféraient discuter sur l'asphalte reluisant.

La chaussée est faite pour les autos ; elle est propre. Si les trottoirs sont parfois changés en cloaques, tant pis pour les usagers ; les piétons...

Bref ! au bout de 75 mètres, la dame arrête sa voiture non sans maugréer, sans doute, contre ces inconcevables piétons. Parmi ceux-ci un est tué, un autre est grièvement blessé, les autres, surpris, mais indemmes, paraissent affolés....

« L'Echo de la Loire » qui relate complaisamment ce fait divers nous dit bien que ces gens-là n'ont rien compris à ce qui leur est arrivé et il ajoute : « leur intelligence ne leur permettant pas de se rappeler les circonstances de l'accident ! »

Cette aimable réflexion à l'égard des ouvriers dénote une singulière mentalité du Journal catholique et politique de Nantes, défenseur des syndicats chrétiens.

Gageons que ce « lapsus » ne sera pas relevé par l'officine de la rue de Bel-Air. On ne peut, en effet, se flatter d'être tenu pour des pauvres d'esprit !

DANS LES SYNDICATS

Municipaux de Saint-Nazaire

Le 16 janvier a eu lieu à la Bourse du Travail, la Réunion Générale Annuelle, qui était présidée par notre camarade Bossis, secrétaire du Syndicat Départemental.

Le Rapport moral, ainsi que le Rapport financier, furent acceptés à l'unanimité.

Le Rapport moral relatait toute l'activité du Bureau syndical au cours de l'année, ainsi que les diverses satisfactions obtenues.

L'ordre du jour appelait ensuite l'élection des membres du bureau.

Le vote eut lieu à bulletin secret et donna les résultats suivants :

Secrétaire Général : **Moulard Edmond**.
Secrétaires-Adjoint titulaires : **Le Barc, Trémour**,
auxiliaire : **Thoby Louis**.

Trésorier : **Grolier Georges**.

Trésorier-Adjoint : **Civil Louis**.

Archiviste : **Couët Alexis**.

En remerciant les camarades de la confiance qu'ils avaient accordée au bureau sortant, le secrétaire a cependant tenu à faire remarquer que seul, au Conseil Syndical, le Service des Eaux n'est pas représenté et qu'il espère que les camarades de ce service se consulteront afin d'élire leurs délégués.

Un appel fut fait en faveur du *Réveil Syndicaliste* et que, conformément aux décisions du Congrès du 15 décembre, chaque syndiqué devrait être abonné.

La réunion se termina par un brillant exposé de Bossis, qui relata dans ses grandes lignes toute l'activité du Syndicat Départemental au cours de l'année 1935, et il demanda aux camarades présents de faire toute la propagande possible autour d'eux pour que tous les syndiqués assistent aux réunions où ils auront la possibilité d'apporter leurs critiques et ce faisant donner la marche à suivre au syndicat dans les différentes revendications à présenter.

Caisse Autonome de Solidarité des Ouvriers Municipaux

Cette Caisse d'Secours Mutuel constituée en fait depuis octobre, ne fonctionne réellement que depuis le 1^{er} janvier. Sa création avait été décidée à la suite des nombreuses demandes de subventions faites par les camarades ouvriers malades.

Certains étaient sceptiques quant à la réussite de cette société vu la cotisation minime et le nombre de malades qu'il y a eu en 1935.

Evidemment par ses seuls moyens, la société était vouée à un fiasco, aussi avait-il été fait appel à tous les syndicats confédérés de Saint Nazaire, et grâce à leur appui, un fond de caisse solide a pu être constitué et, à l'heure actuelle, la société est viable et avec tous les concours rencontrés, appelée à la plus grande prospérité.

Pour faire partie de cette société, il faut obligatoirement être syndiqué et à jour de ses cotisations et moyennant une cotisation de 1 franc par quinzaine, il est assuré 5 francs par jour pendant trois mois et 2 fr. 50 pendant les trois autres mois.

Le Bureau provisoire de la société a été réélu à l'unanimité.

Président : **Moulard Edmond**.

Trésorier : **Hoquet Mathurin**.

Secrétaire : **Desmars Georges**.

Une Commission des fêtes fut constituée et différentes manifestations ont été prévues pour cette année ; nous devons citer notamment la souscription-participation qui a été lancée et sera tirée au cours d'un grand bal et nous pensons que nos camarades feront un bon accueil aux vendeurs des billets. Remercions en passant notre ami Marchal pour le poste de T. S. F. et notre camarade Proger, mécanicien, rue Jean-Jaurès, pour les trois bicyclettes et la réduction de 3 % qu'il a accordé aux municipaux, sur présentation de leur carte.

Recrutement

Répondant à l'appel du Personnel de la Poissonnerie, le Syndicat Confédéré du Personnel Municipal avait organisé le vendredi 14 février, une réunion au Café de la "Grappe d'Or". Toutes les dames employées étaient présentes et écoutèrent attentivement l'exposé du secrétaire sur la situation du Personnel des différents services de la ville et sur les répercussions de la titularisation. Il fit également un exposé de l'action comparée du Syndicat et des autres groupements du Personnel de la Ville.

Les assistantes ayant ensuite formulé leurs desiderata, une délégation fut nommée qui, accompagnée du secrétaire, se rendit près du premier adjoint au Maire. Celui-ci écouta attentivement l'exposé de la situation. Il promit de l'étudier attentivement et avec bienveillance, estimant que cette association s'était trop désintéressée de leur situation.

Après la formation du Groupe des Concierges d'école, celui de la Poissonnerie vint justement récompenser les militants du syndicat, de leurs efforts persévérants. Les adhésions commencent d'ailleurs à affluer de tous les services, car notre dernier Conseil Syndical a enregistré pour les seuls mois de janvier et de février plus de **soixante adhésions** nouvelles.

Nous marquons le coup et non le pas, comme le prétend le Chrétien de Service.

THOMARE.

Chez les Municipaux

Compte rendu moral de l'année 1935

(Suite et Fin)

CONSEILS DE DISCIPLINE. — Quelques camarades ont été traduits devant les Conseils de Discipline et toujours les syndicats ont su présenter leur défense ; il est bon de rappeler en passant que plusieurs ouvriers et employés municipaux n'appartenant pas à l'organisation syndicale n'ont pas hésité à venir demander l'appui de l'organisation pour les défendre : il est regrettable de constater que beaucoup de camarades ne connaissent le chemin du syndicat que lorsqu'ils se trouvent dans l'embarras.

ELECTIONS AUX CONSEILS DE DISCIPLINE. — Les élections ont revêtu un caractère particulier du fait de la municipalité des groupements qui gravitent autour de nous.

Dans la première circonscription, nous nous trouvons en face de l'Amicale des Employés. Le syndicat chrétien n'ayant pas osé présenter de candidats de peur de se compter.

Nos candidats ont été élus dans les 1^{er}, 5^{em}, 7^{em}, 8^{em} et 9^{em} catégorie, et deux de nos camarades ont été élus dans la 3^e catégorie.

Les listes de candidats élus dans les 2^{em}, 3^{em} et 4^{em} catégorie, comprenaient des éléments de l'Amicale des Employés et de l'Amicale de la Police.

Dans la deuxième circonscription, les élections ayant été faussées du fait d'une faute de l'Administration des Postes, tous les élus appartenaient au syndicat chrétien qui, dans cette circonscription qui comprend toutes les petites communes du département, avait un champ d'action tout choisi.

Nous avons obtenu de M. le Préfet l'annulation de ces élections et un nouveau tour de scrutin eut lieu.

Six catégories seulement avaient été créées ; nos candidats ont été élus dans toutes les catégories, sauf dans la 1^{re} où les chrétiens l'emportèrent.

Le Syndicat Départemental avait demandé à M. le Préfet, par lettre, en date du 19 mars, de bien vouloir fixer le siège à Nantes.

Le 15 avril, Monsieur le Préfet prenait un arrêté qui nous donnait satisfaction.

CONTENTIEUX. — Les affaires de nos camarades **Nicoleau** et **Popineau** qui avaient été étudiées l'année dernière, ont eu leur dénouement dans le courant de cette année.

Nous avons obtenu satisfaction pour l'affaire **Popineau** après un arrangement amiable avec la municipalité du **Pellerin**.

Pour **Nicoleau**, le Conseil d'Etat a rendu un arrêté comme il a l'habitude d'en rendre depuis quelques temps : il a débouté notre camarade de sa demande.

Pour ces deux affaires, le Syndicat et la Fédération, ont fait le maximum d'efforts pour défendre au mieux les intérêts de nos camarades.

REPRÉSENTATIONS ET DÉLÉGATIONS.

Le 4 janvier, votre Secrétaire a assisté à l'Assemblée Générale du Syndicat de Saint-Nazaire.

Le 22 Janvier, assemblée générale du Syndicat de Nantes.

Le 27 Janvier, devant les décisions prises par l'Administration Municipale de Nantes de prélever sur les traitements du personnel municipal une retenue de 2,5 à 5 % conformément aux décrets-lois Doumergue et alors que ceux-ci ne lui en faisait pas obligation, un Meeting de protestation s'est tenu à la Bourse du Travail de Nantes avec le concours des camarades **Bomal**, délégué de la Fédération, **Morel**, délégué régional et **Bossis**, secrétaire départemental.

Le 7 Avril, votre secrétaire a représenté les communaux du département au Comité régional qui s'est tenu à Rennes.

Le 3 Mai, il a présidé à la constitution du Syndicat des Hospitaliers.

Le 28 Mai, réunion générale des communaux de Couéron, Basse-Indre.

Le 4 Juin, réunion générale des Hospitaliers.

Les 9 et 10 Juin, Congrès de Rennes. Le Syndicat de Nantes ayant obtenu le siège de la région, c'est votre secrétaire qui a été désigné comme délégué régional.

Les 24, 25, 26 et 27 Septembre, il a représenté le syndicat départemental au Congrès Confédéral qui s'est tenu à Paris.

Le 13 Octobre, c'est **Thomaré**, secrétaire adjoint du Syndicat, qui assure la réunion générale des communaux de Châteaubriant.

Le 15 Décembre, **Larue**, Secrétaire du Syndicat de Montoir, représente le Syndicat départemental au Congrès de fusion de l'U. D. à Saint-Nazaire.

Voilà, camarades, quelle a été l'action du bureau syndical au cours de l'année 1935, sur le terrain professionnel.

Son action ne s'est pas arrêtée là ; il a été de toutes les luttes menées par le Cartel des Services Publics dont votre secrétaire est le Secrétaire départemental ; pour l'abrogation des décrets-lois de misère.

Il a apporté aux camarades du bâtiment de Nantes en grève son appui moral et financier.

Il a apporté l'appui de tous ses militants pour toutes les manifestations corporatives organisées par l'Union des Syndicats (1^{er} Mai, élections Prud'homales, etc.)

Comme vous pourrez le constater, notre action s'est déployée au mieux des intérêts des communaux et de tous les travailleurs en général.

Nous espérons que l'année 1936 verra sonner l'heure où toutes nos grandes revendications d'ordre national seront réalisées et surtout que la loi instituant un régime de retraites pour tous et pour lequel notre Fédération Nationale intervient journellement auprès des Pouvoirs publics et auprès des parlementaires, voit enfin le jour.

Beaucoup de travail reste encore à faire, seule la **Fédération Nationale des Services Publics**,

Chez les Employés

"Capocci" fait un exposé du programme fédéral

La grande réunion organisée le 14 février par la Chambre Syndicale des Employés de Nantes, avec le concours de O. Capocci, secrétaire général, président général du Conseil de Prud'hommes de la Seine, a obtenu un grand succès.

Goudy, secrétaire de l'Union Locale des Syndicats de Nantes, présida.

Guiho, secrétaire général de la Chambre Syndicale des Employés, faisant un tour d'horizon dans le passé, rappelle que depuis un demi-siècle qu'elle existe, la Chambre Syndicale a amélioré sérieusement le sort des employés. Mais il reste encore beaucoup à faire. Il réclame au nom des employés syndiqués nantais — dont le nombre s'accroît sans cesse — des salaires meilleurs (il est en effet inadmissible que dans les magasins les employés gagnent à peine 300 francs par mois), des contrats de travail, l'extension de la semaine anglaise à tous les employés de tous les commerces et de tous les bureaux. Laisant le soin à Capocci d'entrer dans les détails, il lance, pour terminer, un vibrant appel à l'organisation à tous les employés non syndiqués présents.

A son tour, Capocci prend la parole. Il brosse tout d'abord un saisissant tableau de ce qu'était la vie des employés et de ce qu'elle est devenue aujourd'hui, grâce à l'action des syndicats d'employés et de la C. G. T. En effet, où sont les longues et dures journées de travail où les magasins fermaient à 9 et 10 heures le soir ? Où sont les jugements iniques, contre les employés, des tribunaux de commerce, juridiction uniquement composée de patrons ? Où sont les huit heures, les cols durs, les chemises empesées, les chignons obligatoires, les uniformes onéreux de l'avant-guerre ?

Les anciens, dont Capocci est, ont vu sous l'impulsion des syndicats, peu à peu, toutes ces choses s'évanouir. Mais il reste beaucoup à faire, car nous assistons à un retour d'« esclavagisme » contre les employés.

N'y a-t-il pas cette chose honteuse, cette mafia qui, circulant à travers les magasins, fait renvoyer sur sa simple attestation nos malheureux camarades ? N'y a-t-il pas ces salaires de famine qui conduisent les femmes, sinon à la rue, tout au moins aux sanatoria ? N'y a-t-il pas lieu d'obtenir contre la crise, certes, mais aussi pour la santé physique et morale de l'individu, la diminution de la peine des hommes, dans la journée (semaine de 40 heures), dans l'année (congés payés), dans la vie (retraite obligatoire garantissant les vieux jours des employés) ? N'y a-t-il pas lieu, contre cette police secrète et hypocrite des magasins, d'obtenir les conseils de discipline et l'indemnité de licenciement proportionnelle aux années de service passées dans la maison ?

Quant au retour de la femme au foyer, Capocci s'en montre assez partisan, mais sous condition que le mari gagne pour deux et que cela plaise à la femme.

— On ferait mieux, déclare-t-il, de faire la chasse aux doubles emplois ; à ces cumulards qui, leur journée finie, en font une deuxième ou, leur retraite gagnée, viennent prendre la place d'employés qui sont réduits au chômage.

L'orateur fut longuement applaudi.

Après quelques mots de Goudy et de Guiho, la séance fut levée et de nombreuses adhésions furent faites.

A. GUIHO.

Chez les Hospitaliers

Un petit groupe d'hospitaliers mène une lâche campagne contre le Syndicat en salissant les militants. Ils exercent leurs talents de dénigrement devant petits auditoires sympathisants. Nous prévenons gentiment ces mauvais camarades qui n'ont pas digéré la défaite de leur ancienne organisation (l'Amicale), de ne pas aller trop loin dans leurs calomnies.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de mesurer leur peu de courage et de leur adresser notre mépris, mais s'ils récidivent nous userons de moyens plus efficaces.

D'ailleurs, puisqu'ils critiquent notre action syndicale, pourquoi ont-ils encaissé l'augmentation des allocations familiales obtenue par le Syndicat ?

LECLÈVE.

forte de ses 70.000 membres peut vous apporter les améliorations que vous désirez ; mais pour cela il ne faut pas rester en dehors de l'action, vous vous devez de collaborer avec le bureau, d'apporter vos suggestions et vos méthodes, de donner votre opinion sur tous les problèmes que nous avons à traiter.

CONCLUSIONS. — Les conclusions sont brèves, Vous pouvez constater que le travail ne manque pas à l'organisation, il nous faudra beaucoup de courage et de volonté pour atteindre notre but.

Pour atteindre ce but le concours de tous est indispensable.

Il vous appartient d'attirer l'attention de tous ceux qui ne sont pas encore parmi nous, sur toutes les revendications de notre corporation et sur l'action menée par la **Fédération des Services Publics** pour les réaliser.

Sachez aussi que le bureau est à la disposition de tous pour fournir tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin et vous défendre dans vos revendications particulières quand celles-ci ne nuisent pas à l'intérêt général.

Aidez votre bureau quels qu'en soient ceux qui en font partie. Donnez-lui des Conseils et aidez-le dans la propagande : **Faites des Adhérents.**

Plus nous serons nombreux et unis, plus nous aurons de force et d'autorité pour défendre notre droit à la vie.

Pour le Bureau : Le Secrétaire, Ch. Bossis.



LES INCIDENTS DU PALAIS DE JUSTICE

Au temps jadis les avocats avaient grand soin d'écartier du Palais de Justice les passions politiques. Quand ils avaient franchi les portes de la maison et revêtu la robe, ils fraternisaient sans distinction d'opinions, uniquement soucieux de leurs devoirs professionnels.

Pour la première fois, au cours de l'affaire Dreyfus quelques incidents se produisirent. Malgré la violence des passions qu'avaient soulevées la célèbre affaire, ces incidents n'étaient rien auprès de ceux qui déshonorent le Palais depuis deux ans.

Chacun se rappelle cette cérémonie odieuse et grotesque au cours de laquelle il y aura bientôt deux ans la robe de Frot fut brûlée. Ce n'est plus à sa robe, c'est à sa personne maintenant que s'en prennent les avocats royalistes et fascistes.

Sans doute le Palais de Justice de Paris est un milieu conservateur et les avocats « front populaire » y sont une minorité, minorité d'ailleurs importante. Cependant la grande majorité des avocats désapprouve les scènes violentes dont le Palais est le théâtre et qui jettent un discrédit indiscutable sur la profession.

Ces scènes sont voulues et organisées par quelques dizaines d'avocats seulement aidés d'éléments venus de l'extérieur. Elles sont en liaison étroite avec les incidents de la faculté de droit. L'Action Française et les fascistes savent qu'il commença ils trouveront un milieu assez favorable à leurs idées sinon à leurs méthodes ; ils savent aussi qu'il est d'usage de ne faire intervenir la police à la Faculté et au Palais que dans les cas les plus graves.

Quel est le but de tout ce tumulte ? Sans aucun doute, surexciter les esprits, créer une atmosphère propice à un nouveau 6 février. Car ils sont nombreux ceux qui rêvent de renverser le régime et d'établir le fascisme par l'émeute. Mais ils oublient que Chiappe n'est plus à la Préfecture de Police et que l'effet de surprise ne peut plus jouer.

Au Palais, les avocats républicains, non par sympathie spéciale pour Frot, mais parce qu'ils en ont assez de voir les tribulations essayer d'instaurer la dictature de la matraque, et en raison de la défaillance des responsables de l'ordre, ont pris la résolution de se défendre.

Ils pensent, en effet, qu'il convient essentiellement de montrer aux partisans des méthodes de violence qu'en France ils ne mettront pas facilement leurs projets à exécution et qu'ils trouveront en face d'eux des hommes qui sauront résister à la force quand les autorités n'assurèrent plus l'ordre républicain. Les avocats (front populaire) de Paris se rappellent quel fut le destin de leurs confrères d'Italie et d'Allemagne. Leurs amis peuvent être rassurés : le courage physique ne nous manquera pas s'il devient indispensable que nous en fassions preuve. Nous ne laisserons pas enlever sans lutte les premières tranchées de la liberté.

J. GUILHEN,

Avocat à la Cour de Paris.

Conseil juridique de la Fédération Postale.



Aux Militants A tous nos Camarades

Les Publications de l'Institut Supérieur Ouvrier créé par la C. G. T.

Poursuivant méthodiquement son activité, l'Institut Supérieur Ouvrier, créé par la C. G. T., a déjà publié onze brochures reproduisant des cours :

	Franco
I. — Les origines de la guerre	2 25
II. — L'évolution de l'art dramatique ; le cinéma	5 50
III. — La Révolution russe	5 50
IV. — La fascisme en Italie	5 50
V. — Pour l'éducation des mœurs	5 50
VI. — Les problèmes d'ensemble du fascisme	5 50
VII-VIII. — Des Phararons à Le Corbusier, esquisse d'une histoire de l'architecture	7 50
IX. — Crise et plan : 15 conférences sur le plan de la C. G. T.	7 50
X. — Vingt ans d'histoire allemande 1914-1934	7 50
XI. — La crise mondiale	7 50
XII. — Sens et portée du plan	2 25
En préparation : XIII. — Aspects mondiaux du capitalisme	5 50
XIV. — Conformisme et pensée libre dans la littérature française (1 ^{re} partie).	

Il y a là une source précieuse de documentation qui devrait être dans toutes les bibliothèques des syndicats.

Nous la signalons à nos camarades secrétaires qui ne la connaissent pas encore.

Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux

LA CHATELAINNE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante

La Tisane de Santé **CANDES**

convient parfaitement à
tous les tempéraments
et ne coûte que
3 fr. 50 la boîte



DÉPOT :
Grande Pharmacie
de Paris
17, rue d'Orléans et place Royale
NANTES

A L'EGLANTINE

Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

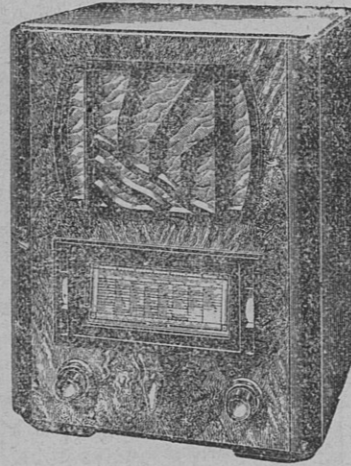
Un coup d'œil aux étagères
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire
à NANTES

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS
un BON
PHONO
OU UN
BON POSTE
DE
T.S.F.



Venez
Chez

DUIGOU
22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis 250'
POSTES T. S. F. 995

PHILIPS SONORA
MARCONI DUCRÉTET, etc...

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

Consultez les Prix chez M^{me} DRÉAN
19, rue de la Ville-en-Pierre, Doulon

Mercerie - Nouveautés
Papeterie - Parfumerie
Confection

**Robes et Manteaux
sur Mesure**

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous Chapellerie MERCIER

Successeur CHESNEAU

8, Place du Pilori - NANTES

Remise 10 % aux syndiqués

Brasserie Moderne

3, Rue Contrescarpe

Déjeuner et Dîner 15 francs
Le soir, petit Dîner 10 —

SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS
Propriétaire : J. ETIENNE

Orthopédie - Bandages - Ceintures

Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

Hôtel de l'Univers
PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11
NANTES

P. LEBÉE Tout Confort
Garage à proximité Téléphone 132.60

PECHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Modern'Pêche Rue Grande-Biesse, 10
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

Souscrivez au
DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
(Les six volumes sont parus)
et toutes Grandes Publications
à la Librairie Alfred BRELET
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél. 147-97
Grandes facilités de paiement

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay

Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter

Linoléums - Tapis

- Toiles Cirées -

**HORLOGERIE
SUISSE**
2, Rue Boileau
NANTES
PAUL DIEDISHEM FILS
Télép. 25.67
R.C. Nantes 2876
JOAILLERIE —
BIJOUTERIE —
ORFÈVRE —
Catalogue illustré franco sur demande

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Imprimerie Ouvrière

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

VOITURES D'ENFANTS

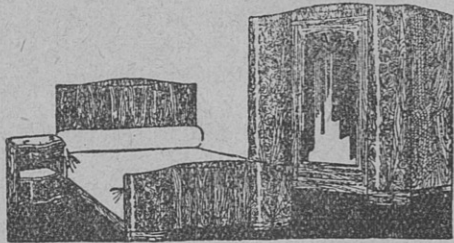
LITS d'Enfants laqués

MAINGUY

Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.89
Toutes les Réparations

LES MEUBLES ROBERT

7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix
Une CHAMBRE Chêne Massif, armoire 1.495 fr.
3 portes ouvrantes, complète, les 10 pièces
CHAMBRES Luxe, conformes à la photo 1.995 fr.
ci-jointe, en noyer galbée...
SALLES A MANGER, de 495 fr. à 4.000 fr.
Remise de 10 % aux syndiqués

**LES GRANDS MAGASINS
BRUNNER FRÈRES**

4 et 6, Rue de Feltre — **Nantes**
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie

VENDENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens

R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première	8 francs	Plaque de base	16 65
— les autres	4 —	La dent	16 65
Plombage	12 —	Le crochet	10 —
Traitement racine	12 —		

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.